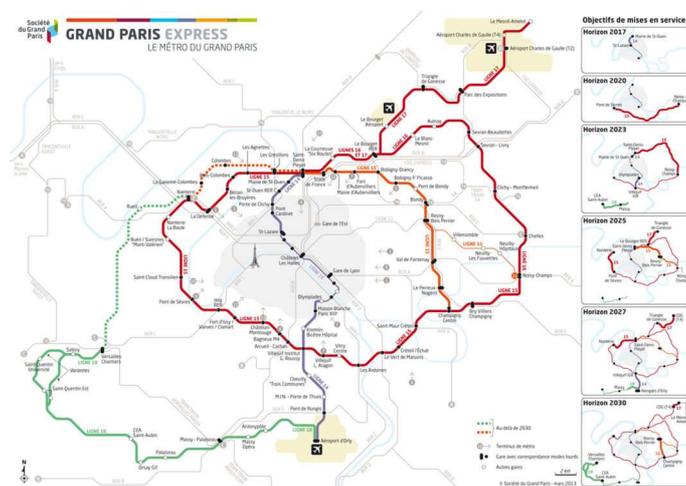


Valls lance son « Grand projet métropolitain » à Paris

Le Monde.fr | 09.07.2014 à 12h18 • Mis à jour le 09.07.2014 à 12h37 | Par Béatrice Jérôme



Carte du futur Grand Paris Express et les étapes de mise en service des tronçons. | Source: Société du Grand Paris

Le Grand Paris, c'est lui. Est-ce d'avoir été rocardien comme Christian Blanc, éphémère secrétaire d'Etat à la région-capitale de Nicolas Sarkozy, ou bien d'avoir été maire d'Evry (Essonne) ? Manuel Valls n'a pas attendu d'avoir passé le cap des 100 jours à Matignon pour s'intéresser au développement de l'agglomération parisienne.

Alors que Jean-Marc Ayrault avait tronçonné le dossier entre plusieurs ministres, dont Cécile Duflot, le chef du gouvernement a choisi de piloter le chantier en direct. Afin, pense-t-il, de pouvoir l'accélérer.

En conseil des ministres, mercredi 9 juillet, le chef du gouvernement a présenté son « Grand projet métropolitain » : un triptyque qui s'appuie sur la future métropole du Grand Paris (MGP), le projet de métro en rocade (« Grand Paris Express ») et un « plan de mobilisation pour le logement ». A dessein, le premier ministre s'est exprimé au lendemain de l'installation de la mission de préfiguration, chargée d'élaborer les règles du jeu politiques et financières de la future métropole du Grand Paris.

« LA TENTATION DU REPLI SUR SOI »

Pour que les élus franciliens acceptent de siéger dans cette instance de travail copilotée par eux et le préfet d'Ile-de-France, Jean Daubigny – ex-directeur de cabinet de M.Valls au ministère de l'intérieur –, le premier ministre a dû jouer les démineurs. La vague bleue des municipales qui a ruiné tout espoir pour le PS de présider la future métropole a renforcé « la tentation de l'égoïsme et du repli sur soi à gauche comme à droite », résume Matignon.

Au point que la création d'une métropole à l'échelle de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, prévue par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Mapam) de janvier 2014 était menacé d'enlisement.

Pour éviter l'ornière, M.Valls a concédé le réexamen de l'article 12 de la loi Mapam réclamé par la majorité des maires soucieux de préserver leurs compétences et leurs marges de manœuvre financière et fiscale dans le cadre des futurs « territoires » qui composeront la métropole. L'achèvement du mecano institutionnel risque cependant, aux dires de nombreux acteurs, de prendre du retard par rapport à la date officielle de création de la métropole fixée par la loi au 1er janvier 2016.

ACCÉLÉRER LE PROJET DE TRANSPORTS

En attendant, M.Valls entend accélérer le projet de transports du Grand Paris. Le premier ministre a indiqué, mercredi, que trois lignes du futur Grand Paris Express seraient mises en service avec trois ans d'avance sur le calendrier arrêté en mars 2013. La desserte d'Orly par la ligne 14 et la future ligne 17 qui reliera le nord de la capitale à Roissy seront achevées en 2024 au lieu de 2027 a annoncé M.Valls, mercredi. Le pôle de Saclay (Essonne) sera relié à Orly par la ligne 18 en 2024, avec trois ans d'avance, a-t-il promis.

« *La SGP qui construit le Grand Paris Express a réalisé des études qui montrent que l'accélération est techniquement possible, assure Matignon. Ce qui n'empêchera pas de tenir les engagements sur les autres projets de desserte.* » Le développement des transports s'accompagnera d'un « *plan de mobilisation de la construction qui sera arrêté avant la fin de l'année* », a indiqué, mercredi, M.Valls. Ce plan portera sur 20 sites stratégiques sur lesquels l'Etat prendra des dispositions pour que les chantiers démarrent.

Cinq d'entre eux seront identifiés lors d'un comité interministériel consacré au Grand Paris qui se tiendra « *début octobre* », a-t-il annoncé. A cette occasion, le gouvernement pourrait indiquer s'il choisit de porter une candidature nationale à l'Exposition universelle de 2025 ou aux Jeux Olympiques de 2024 . Dans les deux cas, la desserte rapide des aéroports par le futur Grand Paris Express sera un atout décisif pour le dossier de la France, estime M.Valls.

[Béatrice Jérôme](#)

Journaliste au Monde

Focus

Le volet transport

Sur l'article 12 de la loi sur les métropoles créant notamment celle du Grand Paris, Manuel Valls a indiqué « sa volonté que le Parlement examine une révision des dispositions relatives au statut des territoires, sans remettre en cause l'objectif de solidarité ». La mission de préfiguration doit se mettre d'accord d'ici fin septembre sur la manière d'amender cet article 12 avant que le parlement s'en saisisse. Il s'agit de ne pas mettre à bas tout le travail accompli par les intercommunalités existantes et qui, initialement, devaient disparaître juridiquement au profit de la Métropole.

Sur le volet du transport, le Premier ministre a rappelé que l'amélioration des conditions de déplacements était une des clés du projet du Grand Paris et que les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de la feuille de route du Nouveau Grand Paris des transports seront tenus. Pour l'amélioration des réseaux existants, la mise en oeuvre du Plan de mobilisation pour les transports sera effective et tout particulièrement l'extension à l'Ouest du RER E et le prolongement à l'Est de la ligne 11 du métro. L'amélioration des RER, notamment les lignes C et D, nécessite en outre des investissements urgents pour accroître leur robustesse et leur fiabilité. La desserte de l'aéroport d'Orly, l'accessibilité du plateau de Saclay, par les lignes 14 et 18, et l'accessibilité, grâce à la ligne 17, des zones d'activité économique situées entre Pleyel et Roissy seront accélérées en vue d'une mise en service en 2024.